

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 13 mai 2013 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France**

NOR : AFSH1330326A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L.4131-4,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Ahmed, Moheddine GUIRAT, né le 25 novembre 1977 à Sfax (Tunisie), est autorisé à exercer temporairement la médecine dans le service de chirurgie digestive dirigé par Mme le professeur Anne BERGER à l'Hôpital européen Georges-Pompidou, 20, rue Leblanc, 75908 Paris Cedex 15, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.

#### Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée du 25 avril 2013 au 31 octobre 2013.

#### Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 mai 2013.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général de l'offre de soins :  
*L'adjointe au sous-directeur  
des ressources humaines du système de santé,*  
M. LENOIR-SALFATI